

Hôtellerie et restauration

Décompte horaire 2026

Gardez le contrôle sur votre temps de travail !



Ensemble, nous sommes plus forts :

Unia est votre syndicat

Salaires minimums 2026 :

compensation du renchérissement

Convention collective de travail :

nous exigeons des améliorations

Formation continue : saisissez votre chance

UNIA



Unia : un syndicat fort

Cher-e-s collègues de l'hôtellerie-restauration,

Le travail dans l'hôtellerie et la restauration est pénible et les conditions de travail laissent souvent à désirer. Nous ne pourrons obtenir des améliorations que si nous nous engageons ensemble.

La CCNT est renouvelée

Unia se bat pour que la convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration et ainsi les conditions de travail soient améliorées pour tou-te-s les employé-e-s de la branche. Depuis la fin de 2025, nous sommes en train de négocier une nouvelle CCNT avec les organisations patronales. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans les pages suivantes et sur **unia.ch/hotellerie-restauration**.

Gardez le contrôle sur votre temps de travail !

Ce calendrier du temps de travail est un instrument important qui vous permet d'enregistrer votre temps de travail. Gardez le contrôle pour que chaque heure de travail soit payée!

Salaires minimums 2026

Les syndicats et les associations patronales ont convenu d'ajuster les salaires minimums pour 2026 en fonction du renchérissement. Les salaires suivants s'appliquent depuis le 1er janvier 2026:

Catégorie salariale	Salaire min. par mois	Salaire min. par heure*
Sans formation professionnelle **	3713 fr	20.40 fr
Avec cours Progresso (5 semaines) **	3943 fr	21.66 fr
Avec attestation fédérale (2 ans) **	4070 fr	22.36 fr
Avec formation professionnelle (3 ans) **	4528 fr	24.88 fr
Avec formation professionnelle et 6 jours de formation continue spécifique à la profession	4635 fr	25.47 fr
Avec examen professionnel	5293 fr	29.08 fr

* Sur la base d'une semaine de 42h., hors supp. pour vacances (10,65 %), jours fériés (2,27 %) et 13^e mois de salaire (8,33 %).

** En cas de nouvelle embauche ou de changement d'établissement, une déduction de 8 % est possible sur une période d'introduction limitée. Les salaires ne peuvent pourtant pas être inférieurs aux minimums légaux cantonaux (GE, NE).

Salaires minimums cantonaux à Genève et Neuchâtel

Des salaires minimums légaux s'appliquent dans les cantons de Genève et Neuchâtel. Ils priment sur les dispositions de la CCNT et ne peuvent pas être inférieurs. A partir de janvier 2026, les salaires minimums s'élèvent à 24.59 francs de l'heure à Genève et à 21.43 francs à Neuchâtel (y compris la part du 13e salaire).

CCNT: il faut des améliorations

La Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) fixe les salaires et les conditions de travail de tous les salarié-e-s dans l'hôtellerie-restauration en Suisse.

Après plus de six ans de blocage par GastroSuisse, la CCNT peut enfin être renégociée. C'est l'occasion d'y ancrer des améliorations urgentes et nécessaires des conditions de travail, afin qu'elles profitent à tout le personnel de la branche.

Nos principales revendications :

- augmentation des salaires
- introduction de niveaux d'expérience dans la grille des salaires mini mums
- planning de travail quatre semaines à l'avance
- semaine de 40 heures
- plus de jours fériés payés
- supplément de salaire pour le travail le dimanche et la nuit



CCNT: nos revendications en détail

Avantages de la CCNT de l'hôtellerie-restauration : Comparaison avec la loi

La convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration existe depuis 1974. Elle règle divers aspects des relations de travail absents de la loi (code des obligations, loi sur le travail) et introduit des améliorations par rapport aux dispositions légales en vigueur. Les entreprises sont tenues de respecter les règles de la CCNT.

La convention collective nationale de travail (CCNT) apporte de nombreux avantages aux employé-e-s de l'hôtellerie-restauration suisse (p.ex. salaires minimums, 13^e salaire, 5 semaines de vacances). Vous en trouverez un aperçu dans le tableau de la page suivante.



Site web de la CCNT

	Loi	CCNT
Salaires Minimums	—	De 3713 francs pour les employé-e-s sans formation professionnelle jusqu'à 5293 francs avec examen
13ème salaire	—	13ème salaire garanti
Compensation du renchérissement	—	Octroi de la compensation du renchérissement
Assurance maladie / accidents	Salaire versé de manière limitée	Jusqu'à 720 indemnités journalières assurées
Heures de travail	50 heures par semaine	Jusqu'à 42, 43,5 ou 45 heures par semaine selon type d'entreprise
Vacances	4 semaines	5 semaines
Jours fériés	1 jour férié rémunéré (1 ^{er} août)	6 jours fériés rémunérés
Absences	—	Jours de congé payés (3 jours en cas de mariage, 1-3 en cas de décès, etc.)
Formation/formation continue	—	Congé de formation. Soutien financier pour la formation (frais de formation et compensation du salaire)
Contrôles	—	Contrôles et sanctions contre les entreprises en cas d'infractions à la CCNT

Etre membre d'Unia, c'est payant

Unia est le syndicat de l'hôtellerie-restauration. Avec près de 13 000 membres, il est bien implanté dans la branche. Unia a réussi à obtenir beaucoup d'améliorations pour les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration.

Profitez-en !

En plus du remboursement de la cotisation professionnelle, les membres d'Unia bénéficient de nombreux avantages comme un conseil juridique et des possibilités de formation continue.

Pour l'exécution de la CCNT, 89 francs par an sont déduits directement du salaire. Les membres d'Unia se font rembourser annuellement 96 francs. Une raison supplémentaire d'être membre d'Unia.

Devenez membre.

Ensemble, nous sommes plus forts !



Formulaire d'adhésion en ligne: Vous pouvez facilement remplir le formulaire d'adhésion en ligne.

Formation continue: saisissez votre chance

Les syndicats et les employeurs encouragent la formation continue. Participez dès maintenant à des cours et élargissez vos connaissances. Toutes les offres sur **www.formation-incluse.ch**. Les offres de formation continue sont fortement soutenues financièrement par la CCNT.



PROGRESSO mon-progresso.ch

de responsabilités et donne droit à un salaire plus élevé que le minimum. Si vous êtes membre d'Unia et que votre entreprise est soumise à une convention collective de travail (ce qui est le cas pour toute la branche de l'hôtellerie-restauration), vous bénéficiez gratuitement du cours et vous êtes entièrement rémunéré durant cette période.

Progresso

Si vous n'avez aucune formation dans le secteur de l'accueil, participez à un cours Progresso!

Ce cours de 5 semaines permet d'améliorer la confiance dans vos gestes, d'obtenir davantage

Intéressé-e ? Trouvez maintenant le cours qui vous convient !
Sur le site **www.mon-progresso.ch**, vous trouvez un aperçu de tous les cours proposés actuellement. Inscrivez-vous maintenant à la formation continue qui vous convient. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre secrétariat Unia.



L'offre de formation continue de Progresso

Décompte horaire 2026: gardez le contrôle sur votre temps de travail !

L'employeur est tenu d'enregistrer les heures de travail accomplies par son personnel.

Vous pouvez lui demander en tout temps des informations sur vos heures de travail et vos périodes de repos, sur votre avoir de jours fériés et votre solde de vacances. Au moins une fois par mois, votre employeur doit vous communiquer par écrit votre solde d'heures supplémentaires et vous faire signer le décompte des heures effectuées.

Grâce à la CCNT, la saisie du temps de travail est devenue obligatoire. Or, certains établissements continuent à ne pas enregistrer (correctement) le temps de travail. Il en découle que les heures supplémentaires ne sont pas toutes payées ou compensées, d'où l'importance d'inscrire vous-même tous les jours votre temps de travail. Vous pourrez ainsi contrôler si le décompte que votre employeur vous présente est correct, et mettre toutes les chances de votre côté si vous deviez réclamer des heures qui n'auraient pas été rémunérées.

Utilisez ce calendrier et notez-y chaque jour vos heures de travail !

Janvier 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Février 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
Total des heures				

Mars 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Avril 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
Total des heures				

Mai 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Juin 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
Total des heures				

Juillet 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Août 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Septembre 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
Total des heures				

Octobre 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

Novembre 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
Total des heures				

Décembre 2026

Date	Heures travaillées de _____ à _____	Heures travaillées de _____ à _____	Durée des pauses	Total des heures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
Total des heures				

**Salaires en progression,
grâce à la**
CCNT



Unia, ça vaut la peine !

Une bonne convention collective ne tombe pas du ciel. Pour faire aboutir ce processus, il faut un syndicat influent! Près de 13 000 personnes travaillant dans l'hôtellerie-restauration ont rejoint Unia. Grâce à vous, nous obtiendrons encore davantage.

**N'hésitez plus à adhérer.
Ensemble, nous serons plus forts.
www.unia.ch/hotellerie-restauration**

Unia Secrétariat central

Secteur tertiaire
Weltpoststrasse 20
Case postale
CH-3000 Berne 16
T +41 31 350 24 16
gastro@unia.ch

Unia près de chez vous :

